

MENTION DE CONVOCATION

Du neuf décembre deux mil vingt-et-un. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le quinze décembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente, à la Mairie.

Séance du 15/12/2021

.....
L'an deux mil vingt-et-un, le quinze décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Parize-Le-Châtel, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie sous présidence de M. GARCIA, Maire.

Etaient présents : MM. GARCIA -Mme De RIBEROLLES –M. BARBOSA- Mme COMPERE-M. CROLAND- M. JOLY- Mme DUDZIK-SWOROWSKI- Mme BEIGNIER-M. PHILIPPEAU-M. GAND-M. BALACE-M. TABARAN- Mme MONTBRUN.

Procurations : Mme LALEUVE à M. BARBOSA – Mme ROY à M. GARCIA.

Absents : /

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme BEIGNIER.

Approbation du compte rendu de la réunion du 25/11/2021.

46-2021 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DELIBERATION DEMANDEE A L'APPUI DES ECRITURES COMPTABLES DE VERSEMENT (ANNULEE DOUBLON DELIBERATION 26-2021 DU 25/06/2021)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention exceptionnelle de 15 000 € inscrite :

- au budget primitif 2021 du budget principal en dépenses de fonctionnement article 6748
- au budget primitif 2021 du service assainissement en recettes de fonctionnement article 774.

Préfecture reçu le

7.5 Subventions

47-2021 DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RECOURS

Le Maire rappelle la délibération n° 31-2021 du 29/07/2021 par laquelle le conseil a décidé d'acquérir, par voie de préemption, les parcelles non bâties :

- situées Rue des Petits Jardins « Le Bourg »,
- cadastrées section C n° 1735 d'une contenance de 2 632 m² et section C n° 1866 d'une contenance de 2 871 m²
- appartenant à La SARL DG AMENAGEMENT Chamnay 58290 MAUX

moyennant le prix de 23 080.00 € auquel s'ajoutent les frais d'acquisition.

Ce prix a été déterminé en fonction de la superficie et du prix de vente, par la collectivité, par acte du 25/09/2015, à la SARL DG AMENAGEMENT (40 000.00 € x 5 503 m²/9 537 m²).

Cette délibération a été envoyée à qui de droit. Seul le mandataire judiciaire de la Société DG AMENAGEMENT a répondu, à la collectivité, par courrier en date du 3 août 2021, qu'il lui était impossible d'accepter la proposition de prix, inférieure au prix validé par le juge-commissaire.

Le mandataire judiciaire a, suite à la réception de l'estimation effectuée par le service des domaines, envoyé un mail, corroborant son premier courrier, à la collectivité.

Suite à ces réponses, le maire a saisi Maître BOITARD, Avocat du cabinet Elexia Associés pour l'interroger sur les possibilités de recours de la commune à l'encontre de la décision du mandataire judiciaire.

Il s'avère que :

Le juge-commissaire a autorisé cette cession le 3 mai 2021, la requête formalisée par le mandataire judiciaire n'ayant pas été notifiée à la collectivité, ni par ce dernier, ni par la juridiction.

La commune a exercé son droit de préemption après réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) de la part de l'étude des notaires LHERITIER et CIRON.

Le mandataire judiciaire n'a formulé aucune réserve sur le droit de préemption mais seulement sur le montant du rachat par la commune pourtant étayé par une étude des domaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à déposer un recours devant la Cour d'Appel à l'encontre de l'ensemble des parties et désigne Maître BOITARD pour représenter la collectivité dans cette affaire.

Préfecture reçu le

5.8 décision d'ester en justice

ACQUISITIONS FONCIERES

Le Maire donne lecture d'un mail de M. BALACE qui demande au nom du groupe « St Parize Autrement » que la commune exerce son droit de préemption sur la propriété située au 3 Avenue de la Mairie afin d'y installer un commerce. Il précise que la collectivité aurait dû agir de même pour l'ancien hôtel du Commerce et une grange située au centre bourg.

En préalable, le Maire regrette que cette demande émane du groupe « St Parize Autrement » pensant que le conseil municipal avait franchi le cap de la division et était uni pour travailler ensemble. M. BALACE indique rester sur sa position.

Le Maire demande à M. BALACE s'il a une proposition d'installation concrète à formuler au conseil afin de justifier l'acquisition de ce bien. Après un long débat, il s'avère qu'aucun projet concret d'installation à court terme n'est proposé.

Le Maire rappelle les projets en cours et à venir : restauration de la grange, de la toiture de l'église, préemption sur les terrains de la rue des Petits jardins, aménagements autour de l'église, achat du tracteur et rappelle que les finances communales se doivent d'être préservées.

Le conseil municipal, par 12 voix contre l'acquisition et 3 voix pour, refuse que la commune acquière la propriété située au 3 Avenue de la Mairie.

48-2021 FINANCEMENT ACQUISITION DE MATERIEL

Le Maire présente aux conseillers :

- la proposition commerciale des ETS GUILBAULT relative à l'acquisition d'un tracteur neuf MASSEY-FERGUSON 5S115 PANORAMIC pour 84 000.00 € HT et à la reprise des tracteurs :
 - LANDINI LEGEND 115 pour 11 000.00 €
 - RENAULT 651-4 + chargeur + outils pour 6 000.00 €.
- l'offre de prêt d'AGILOR pour le financement du solde à savoir 84 000.00 € - 17 000.00 € soit 67 000.00 €. Les conditions sont les suivantes :
 - Capital emprunté : soixante-sept mille euros (67 000.00 €)
 - Frais de dossier : 110.00 €
 - Taux du prêt : 0.420 %
 - Durée : 5 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Date 1^{ère} échéance : 10/04/2022
 - Montant de la 1^{ère} échéance : 13 382.00 €
 - Montant des échéances suivantes : 13 570.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition des ETS GUILBAULT
- Accepte les conditions de prêt ci-dessus énoncées,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et lui donne délégation pour toute décision relative à ce dossier.

Préfecture reçu le

7.3 Emprunts

QUESTIONS DIVERSES

- **Micro coupures**
- **Maison avenue de la Mairie**

- **Téléthon : 879.00 € de dons**
- **Gazette**
- **CME : les projets**
- **Cinéma itinérant**
- **Dans la gazette calendrier des manifestations, réunion publique pour le SYCTOM et le nouveau tri.**
- **M. BALACE : déchets verts sur le terrain en face de la mairie ?**
- **Livret d'accueil**
- **Décors de Noël**

La séance est levée à 22h20.

Dernier feuillet clôturant la séance du 15/12/2021 ; délibérations 46-2021 à 48-2021

TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

M. GARCIA André	
Mme De RIBEROLLES Marie-France	
M. BARBOSA Fernand	
Mme COMPERE Lydie	
M. CROLAND Jean-Philippe	
M. JOLY Christian	
Mme DUDZIK-SWOROWSKI Annie	
Mme BEIGNIER Evelyne	
M. PHILIPPEAU Olivier	
M. GAND Nicolas	
M. BALACE Francis	
M. TABARAN Cyril	
Mme MONTBRUN Valérie	